

EINVILLE au JARD

54370

Pour envoyer un mail :

mairie.einville-au-jard@wanadoo.fr



INFORMATIONS MUNICIPALES N° 46

Convoqué le 10 janvier 2019, le Conseil Municipal s'est réuni le 17 janvier 2019, sous la présidence de M. Marc VILLEMANT, Maire

PRESENTS : MM/Mmes Véronique ADMANT, Patricia BARBIER, Isabelle GENIN, Jacques LAVOIL, Colette LANGKUST, Bruno LEHMANN, Philippe LEONARD, Cédric MASSON, Fabrice YONGBLOUTT.

EXCUSES : Sylvie ADANT-VIOLART, Christian BRICOT, Gérard HOUOT (pouvoir Jacques LAVOIL), Brigitte THIRIET (pouvoir à Cédric MASSON).

Monsieur Cédric MASSON a été nommé secrétaire de séance.

- **Compte-rendu du conseil municipal du 13 décembre 2019**

Lecture a été faite du compte-rendu du dernier conseil municipal qui n'a fait l'objet d'aucune remarque.

Le mois de décembre a été un plus calme pour les commissions communales. Cependant le maire donne quelques informations générales :

- des sondages dans la Grande Rue ont eu lieu le 16 janvier afin d'analyser les différents matériaux utilisés par les entreprises lors de la réfection de celle-ci ;
- renaturation du Sanon, le personnel de l'agence Sinbio change beaucoup et il est très difficile d'avoir un interlocuteur ;
- le bulletin semestriel est à l'impression et devrait être distribué prochainement.

- **Participation du SIS dépenses école et périscolaire 2018**

Les employés communaux effectuent les travaux pour le compte du SIS, cependant il convient de lui facturer les heures passées pour ceux-ci, cela représente 6 186,70 €.

Le conseil municipal a accepté cette demande de facturation.

- **Participation de la CCS dépenses assainissement (frais de personnel)**

L'entretien de la STEP est assuré par nos employés communaux mais la compétence assainissement appartient à la CCS du Sanon depuis le 1^{er} janvier 2018 ; il convient donc de lui facturer ce temps de travail, soit 9 133,26 €, correspondant à 420 heures.

A l'unanimité, le conseil autorise le maire à faire cette demande.

- **Acquisition de terrains**

Dans le cadre du projet de lotissement sur le secteur « Au devoir », la commune souhaitait acquérir les parcelles AK 729 et AK 730. Après quelques échanges avec le propriétaire, celui-ci est d'accord pour vendre ces parcelles à la commune au prix proposé par celle-ci, soit 5 €/m².

Le conseil, à l'unanimité, donne son accord et autorise le maire à signer l'acte notarial.

- **Vente de la maison située 1 rue des Brasseries**

Suite à une proposition d'achat de la maison située 1 rue des Brasseries, la municipalité a demandé une estimation.

La commune propose de demander une seconde estimation auprès de l'Immobilière Manson.

- **Résolution de l'AMF**

L'Association des Maires de France a rédigé un document reprenant les préoccupations et propositions des maires et demande à chaque conseil municipal de délibérer en sa faveur afin qu'elle puisse s'imprégner de ce document pour d'éventuelles négociations avec le Président de la République et le gouvernement.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise le maire à signer cette résolution.

- **Demande de subvention Eclairage Public**

Dans un souci d'économie d'énergie, il convient de remplacer les luminaires par des ampoules Leds. Le Pays Lunévillois n'apporte plus d'aide. Par contre, on pourrait obtenir une subvention du Conseil Départemental de 250 € par luminaire (prévision changement de 81 luminaires).

Le conseil municipal autorise le maire, à l'unanimité, à déposer une demande de subvention.

- **Informations diverses**

- Un contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine, effectué le 28 décembre, atteste que l'eau est conforme aux exigences de qualité en vigueur.
- Le recensement de la population a débuté le jeudi 17 janvier et se poursuivra jusqu'au 16 février. Nous vous demandons de réserver un accueil chaleureux aux agents recenseurs. Au 1^{er} janvier 2018, la population de la commune était de 1238 habitants.
- Le 28 janvier 2019 à 18 h se tiendra une réunion à destinations des élus du territoire sur le sujet de la redevance incitative. Puis à 20 h, pour les artisans.
- Un cahier de doléances est à disposition, en mairie, de tous les habitants afin de collecter les préoccupations de chacun.

Prochain conseil : jeudi 07 mars 2019 à 20 h 00